

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 JUIN 2021

Affichage et convocation : 16 juin 2021

Réuni sous la présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Alexandre PIERMEE, Béatrice AUTIER, Nicolas JACQUEMAIN, Patrick SERGEANT, Alice THIOLIERE.

Absents excusés : Mmes Gwenaëlle GAREL, Alice NOWAK, M Thierry LEVERT, Fabrice BARBAISE.

Pouvoirs : de Mme Gwenaëlle GAREL à M Alain SOHIER,
de Mme Alice NOWAK à Mme Noëlle COHIDON.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MAI 2021 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION DES DELEGATIONS AU MAIRE :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations utilisées sur les points des délibérations des 04/07/2020, 21/09/2020 et 02/11/2020.

POLICE INTERCOMMUNALE ET POLICE MUNICIPALE : Rapport de M DE CARLI
Eric :

POLICE INTERCOMMUNALE

M Eric DE CARLI, adjoint à la sécurité rapporte au conseil Municipal que lors du conseil communautaire du 09 mars 2021, il a été voté la création d'une police intercommunale avec création de 3 postes de policiers municipaux en zone gendarmerie. Toutefois, le code de la sécurité intérieure prévoit que le recrutement est autorisé par délibérations concordantes du conseil communautaire et de 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de celles-ci.

Après avoir pris connaissance des différents documents et coûts, à l'unanimité, le Conseil Municipal n'approuve pas la création d'une police intercommunale telle que présentée, n'autorise pas le recrutement de trois policiers municipaux par Ardenne Métropole.

POLICE MUNICIPALE : M Eric DE CARLI explique au Conseil Municipal que le projet de Police intercommunale avec Warcq et La Francheville ne peut aboutir, car refusé par M le Préfet compte-tenu du Projet d'Ardenne Métropole.

Dans le cadre de l'évolution de la Commune, de son développement, de l'analyse des besoins, il peut être créé un service de police municipale, avec création d'un poste de policier municipal, grade gardien-brigadier ou brigadier-chef principal sur 15 h/35h.

Il est proposé au conseil Municipal de créer notre police municipale. M DE CARLI en dresse le coût financier avec recrutement d'un policier municipal et rappelle que les membres de l'intercommission sont favorables à l'unanimité à cette création avec création de poste pour 15H/35H.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de créer un emploi permanent de policier municipal dans les 2 grades de Gardien-brigadier /Brigadier-chef principal à temps non complet avec une durée hebdomadaire de 15h/35h, et de dégager les crédits.

L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera recueilli pour la réorganisation des services.

CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES, PAR LA SPA OU LA LISA.

Afin de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline, et prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité et au regard des pouvoirs de police du Maire, par 12 voix pour et 1 voix contre (Alice NOWAK), le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention de stérilisation des chats errants dans la commune et sans propriétaire connu, avec l'association « LISA ». M le Maire est autorisé à la signer ainsi que tous documents utiles.

MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Après analyse des offres reçues des traiteurs, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre d'ELIOR.

ATLAS DE LA BIODIVERSITE :

M Alain BEAUFÉY, adjoint à l'aménagement, rapporte au Conseil Municipal que le projet est financé au taux de 80 % par l'Office Français de la Biodiversité, soit une subvention de 30 094 € et rappelle la teneur de cet atlas. Le film « Demain » sera présenté à la population le 9 juillet à 18 h à l'espace BL. M BEAUFÉY invite les élus à cette séance.

M BEAUFÉY expose également au conseil Municipal qu'afin de mettre en œuvre la réalisation et l'animation de ce projet, il peut être fait appel au Regroupement des

Naturalistes ARDennais de Poix-Terron par convention partenariale.

Après en avoir pris connaissance et suite aux délibérations des 21/09/2020 et 17/12/2020, à l'unanimité, le Conseil Municipal en accepte les termes et la signature par M le Maire ainsi que tous documents utiles.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- M le Maire rappelle la présence de chacun à la tenue des bureaux de dimanche pour les élections cantonales et régionales. M le Maire donne la parole à M Alain SOHIER, Conseiller municipal délégué à l'animation :

M SOHIER communique : * le programme des festivités du 14 juillet (animation musicale, concours de pétanque ouvert aux pirisiens exclusivement, buvette, retraite aux flambeaux et feu d'artifice). La prochaine commission animation se déroulera le 29 juin à 18 h30.

*l'obtention du label sportif pour 4 ans, avec cérémonie de remise à Courtisol (51).

9 communes ardennaises ont été labellisées. Une cérémonie se déroulera également sur Prix-lès-Mézières avant le 1^{er} octobre.

